

Dépenses d'élection

Il est encourageant pour moi qui ai participé à l'étude sur le financement des partis et des candidats pendant un certain nombre d'années, de voir finalement le gouvernement prendre des mesures à ce sujet. Non pas que celles qu'il propose dans le bill actuel soient la solution à tous les problèmes. Je nourris des réserves sérieuses à l'égard de certains articles de la loi. Pourtant, la plupart des députés seront d'avis que c'est un pas important dans la bonne voie et une amélioration sensible par rapport au bill hâtivement et mal conçu présenté à la fin de la dernière législature.

Pour ceux qui s'intéressent au processus politique, il était devenu évident depuis nombre d'années qu'il fallait remanier en profondeur les méthodes de financement des partis politiques et des candidats. Vivre au jour le jour est une réalité pénible et guère aisée mais familière aux intéressés. Mais chose plus importante, il est franchement malsain du point de vue démocratique de permettre à nos institutions politiques de nous placer dans un état vulnérable ne sachant pas avec certitude d'où viendra l'argent du prochain loyer. Depuis assez longtemps, le public sait que ces méthodes ont besoin d'être remaniées; en fait depuis que l'on soupçonne et dans certains cas que l'on sait, que le système des partis politiques donne lieu au favoritisme, à des faveurs, à des emplois et autres agréments, offerts et accordés en retour du financement des partis et des candidats.

Cependant, il faut éviter d'autre part que toute tentative d'améliorer le financement des partis et des candidats et d'assurer la liberté des élections, ne sape le principe démocratique fondamental qui permet au simple citoyen d'influencer librement le choix du régime de son gouvernement et de ses gouvernants c'est-à-dire, ceux qui dirigent et contrôlent une bonne partie de son existence. Le citoyen devrait être libre d'appuyer telle personne, tel parti et telle doctrine politique et chose tout aussi importante, de leur refuser son appui.

En outre, pourvu qu'elle soit pacifique, il devrait choisir à sa guise sa méthode d'appui ou d'opposition. Peut-être qu'il votera simplement pour tel parti ou tel candidat, se portera bénévole, participera activement à la campagne, rédigera des articles ou prononcera des discours en faveur ou contre eux ou présentera sa candidature. Il peut aussi verser de l'argent au lieu de payer de sa personne. La liberté de choix du citoyen n'est garantie que si son choix est réellement le sien et qu'il est libre d'examen, de commentaire et même peut-être de dérision.

Le principe du scrutin secret est une tentative démocratique pour protéger la liberté de choix de la personne. En garantissant à l'électeur qu'il sera seul durant et après son vote, on le met à l'abri d'influences indues sur sa décision. Évidemment certaines de ces méthodes d'appui à un parti, à un candidat ou à une doctrine sont publiques et sont censées être publiques. Peut-être que la nécessité de protéger la liberté de choix des citoyens contredit la nécessité de maintenir l'intégrité financière du système des partis de manière à leur assurer la confiance du public. Les actes secrets et les décisions secrètes font planer le doute sur la validité des motifs, dans l'esprit de ceux qui ne sont pas dans le secret.

Les partis politiques au Canada ont compté de tout temps sur les dons des particuliers, des sociétés, des associations et, indirectement, des gouvernements pour financer leur activité. Ils n'ont jamais utilisé sur une grande échelle certains moyens, populaires en certains pays, qui consistent à exploiter des entreprises, à publier des jour-

naux ou des revues, à posséder des bien-fonds ou à exercer une quelconque activité lucrative. Ils ont surtout compté sur les cotisations de leurs adhérents pour financer leur activité. Cette source de revenu est aussi devenue très controversée et est responsable de l'extrême méfiance que de vastes secteurs de notre société entretiennent à l'égard de notre régime politique.

Le public qui bien entendu n'a pas de rapports étroits avec les partis et les candidats, n'a aucune idée des sommes astronomiques que coûte une campagne électorale efficace. Le méfiance résulte du fait que l'on soupçonne les partis politiques de maintenir des rapports étroits avec les sociétés, les associations et les groupes de pression qui versent de fortes sommes en contrepartie de mesures avantageuses, d'emplois, de contrats ou d'autres avantages. Le public est porté à croire que les partis n'ont pas besoin d'aide financière supplémentaire ou que, la politique étant une affaire peu honnête de toute façon, il ne veut pas s'en mêler.

● (1630)

Comme je l'ai dit plus tôt, les intéressés savent qu'il est évidemment vrai et malheureusement bien connu que les partis et les candidats disposent de peu de moyens. Leur financement a toujours été au mieux une entreprise précaire. Quand on se rend compte de l'incroyable responsabilité dont le régime charge les candidats et les partis, surtout les partis d'opposition, en leur demandant d'indiquer à la population quels sont le sens et les effets des myriades de décisions prises quotidiennement à la Chambre et qui les concernent directement, il est incroyable de constater quelle place minime on donne à nos institutions politiques en matière de priorités financières. On a remarqué que les Canadiens dépensaient plus chaque année en gomme à mâcher qu'en aide à leur parti politique.

La tâche de la Chambre et du comité permanent des privilèges et des élections est donc certainement délicate et difficile. Il nous faut élaborer une loi qui réponde à trois buts importants et parfois contradictoires. Le premier est d'améliorer la situation financière des partis politiques; le second, de renforcer la confiance publique dans notre régime de parti et, le troisième, d'assurer qu'en tendant vers ces deux premiers buts, on garantit totalement à chaque Canadien la liberté de choisir non seulement l'homme et le parti ou la philosophie qu'il veut mais également la manière dont il peut souhaiter les appuyer.

Pour l'aider dans cette tâche, le gouvernement a disposé d'une quantité d'études, de rapports et d'expériences pratiques dans au moins trois provinces canadiennes qui ont adopté des lois dont les visées sont similaires à celles du présent bill. Le temps des études, des rapports et des analyses est passé. Il faut maintenant agir, et ce, avant la prochaine élection.

Sans entrer dans les détails, le comité permanent des privilèges et des élections est là pour cela, j'aimerais faire quelques remarques générales sur plusieurs points du bill qui à mon avis ne répondent pas de façon satisfaisante aux trois buts que je viens de mentionner. A propos des aides pécuniaires aux candidats et aux partis, une fois que nous acceptons la proposition qu'il est normal d'utiliser les fonds publics pour aider au financement d'un régime politique, le système et la somme à prévoir doivent être très soigneusement étudiés. Je pense qu'il faudrait s'appliquer à garder les financements publics à un minimum, au minimum absolu, nécessaire pour assurer que les partis et candidats sérieux puissent présenter leurs idées et leurs